



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

Paris, le 20 Novembre 2006

Lettre ouverte aux parlementaires

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Alors qu'intervient le vote du budget pour l'année 2007 qui prévoit notamment 1 370 suppressions d'emplois à la Direction Générale des Impôts, le Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI) souhaite, par cette lettre ouverte, prendre les élus de la Nation à témoin de la situation de l'administration fiscale et les informer de sa grande préoccupation quant aux évolutions qu'elle connaît. Plusieurs chantiers très lourds sont effectivement ouverts.

Les suppressions d'emplois interviennent dans un contexte particulièrement dégradé, tant du point de vue des effectifs (en diminution constante : 977 emplois supprimés en 2005, 1 150 en 2006, 1 370 en 2007 et 1 370 prévus en 2008) que de celui des conditions de travail. Ces deux problématiques sont naturellement étroitement imbriquées, la première contribuant à dégrader la seconde.

Par l'ampleur de leurs mobilisations de ces dernières années, que l'on a pu vérifier lors de la journée de grève du 14 Novembre dernier (40 % de grévistes sur des revendications spécifiques à la DGI) et dans les jours qui ont suivi cette journée (voir le site du SNUI www.snui.fr rubrique : « *On n'est pas des pions !* »), les agents des impôts ont largement démontré leur mécontentement face aux évolutions en cours et à leur impact sur les conditions de travail, donc sur la qualité même du travail et du service public.

L'administration, de son côté, persiste dans son discours de « modernisation » et affiche des gains de productivité pour justifier les suppressions d'emplois, en ignorant sciemment la réalité, celle d'une hausse significative de la charge de travail. En effet, la réception physique et téléphonique des contribuables est en constante progression, les objectifs sont en hausse d'année en année et de nouvelles missions incombent à la DGI (redevance audiovisuelle, relance amiable, recouvrement de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires...). Dans ces conditions, les vagues de suppressions d'emplois ont des répercussions particulièrement négatives : le contrôle fiscal risque de se trouver distancé dans la lutte contre la fraude, les réformes de structures conduisent à concentrer un nombre croissant de missions en un lieu unique au plan départemental, voire à répartir le travail entre plusieurs Directions des services fiscaux (dans le cas du contrôle sur pièces à distance par exemple) et à développer des cellules de travail polyvalente comportant un grand nombre d'agents travaillant au gré des urgences.

A cet égard, il est révélateur de voir que le service de gestion des impôts des professionnels a été débaptisé : de « *Interlocuteur fiscal unique* », on est en effet passé à « *Service des impôts des entreprises* ». Ce changement de nom ne doit rien au hasard. En effet, alors que les centres des impôts assuraient une grande variété de missions fiscales (allant de l'accueil au contrôle en passant par la

gestion...), ils se trouvent aujourd'hui amputés de certaines d'entre elles du fait de la concentration, au niveau départemental, du contrôle ou du contentieux par exemple. Désormais, lorsqu'elles se rendent au centre des impôts qui gère leur dossier, de nombreuses entreprises n'ont plus accès au service qui a contrôlé leur dossier ou instruit leur demande contentieuse. Il y a donc un éloignement progressif des missions fiscales. La même évolution se dessine pour les particuliers, une réforme des services qui gèrent l'impôt sur le revenu étant actuellement en cours d'élaboration. Précisons également que les nouvelles technologies ne se substituent pas aux rapports humains directs. Elles créent de nouvelles possibilités qui s'y ajoutent. Le maintien du service public de proximité est donc, plus que jamais d'actualité, ainsi qu'en témoigne la hausse continue de la réception. En 2006, les contribuables ont été 10 % de plus qu'en 2005 à se rendre dans les centres des impôts dans la perspective du dépôt de leur déclaration de revenus. L'affichage de la modernisation peut s'avérer particulièrement trompeur : l'ensemble des missions fiscales n'est pas assuré dans la totalité des centres des impôts, elles ont plutôt tendance à s'en éloigner. Voici une conséquence directe de la baisse des effectifs qui risque de trouver d'autres prolongements : d'ores et déjà, l'inquiétude se porte sur l'avenir des petits centres des impôts.

Dans le même temps, pour gérer la pénurie d'emplois et faire face à la hausse des objectifs contenue dans les contrats de performance successifs, la flexibilité s'accroît, emportant avec elle un recul des garanties sociales (en termes de règles de mutations et d'affectations par exemple).

Enfin, ces bouleversements s'accompagnent d'une politique de modération salariale qui ne reconnaît ni la hausse du coût de la vie, ni celle des qualifications, de sorte que les agents des impôts subissent une baisse régulière de leur pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, et parce que ces questions touchent directement à la présence et à la qualité du service public fiscal, le SNUI, estimant que la DGI est en état d'urgence, souhaite informer largement les élus de la représentation nationale. Car le discours officiel ne résiste pas à la réalité : la question de savoir si la DGI dispose des moyens d'assurer la justice fiscale est dorénavant clairement posée.

Le SNUI est prêt à exposer plus longuement ses analyses et se tient à votre disposition.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération distinguée.

Serge Colin,
Secrétaire général,